

## Mémoire pour la conservation du Parc Place de la Fontaine

Permettez-moi de débiter en faisant un petit rappel de mon implication dans la vie citoyenne de L'Île-des-Soeurs et ce uniquement dans le but de mieux saisir l'importance de l'enjeu pour moi.

Comme bien des citoyens j'ai choisi de venir vivre, il y a sept (7) ans, à L'Île-des-Soeurs pour la qualité de vie que ce quartier m' offrait: grands espaces verts, bord de l'eau, proximité de la ville. Deux ans après mon arrivée j'ai, ayant lu le Magazine de l'Île-des-Soeurs depuis un certain temps, constaté que je devrais m'impliquer si je voulais que la qualité de vie, tant encensée par nos élus et tant recherchée par les citoyens, soit respectée.

Je me suis donc jointe à l' APRIDS (Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Soeurs). Nous étions fin 2007. En 2008, après avoir participé à plusieurs séances mensuelles du Conseil d'arrondissement, un sujet qui me tient à coeur a pris forme. En effet, constatant le peu d'installations sportives et récréatives pour les jeunes... et moins jeunes, nous, à l' APRIDS, avons formé un comité pour la création d'un Centre sportif sur l'Île. Ce fut un travail de recherches d'informations sur la population locale et les besoins récréatifs (statistiques, croissance démographique, etc.) suivi de recherches et rencontres concernant des projets semblables dans d'autres arrondissements (type d'installation et taille potentielle, budgets inhérents, lois et programmes d'aide gouvernementaux, etc.). Nous avons évidemment dû examiner OÙ ce Centre pourrait se situer sur l'Île et nous avons finalement pu présenter un projet concret avec plan fait à l'échelle et budget réaliste et ce, dans un contexte d'un projet visant la certification LEED or.

A partir donc de mai 2008, nous avons entamé de nombreuses rencontres avec l'administration (maire, conseillers et professionnels de la Ville) de Verdun. Lors de ces rencontres, curieusement, ces derniers ont semblé surpris par certaines de nos données DONT la croissance importante de jeunes dans notre quartier versus la décroissance de ceux-ci sur la "terre ferme" (formule utilisée pour définir les autres quartiers de l'arrondissement)! Je tiens à vous faire remarquer, qu'un des conseillers d'arrondissement de l'époque était également commissaire auprès de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys !

Pourquoi a-t-il donc fallu attendre **3 ANS** avant que tout à coup, nos élus sonnent la cloche de l' URGENCE afin de trouver un lieu pour une

deuxième école primaire sur L'Îles-des-Soeurs ! Surtout que lors de l'agrandissement de l'école actuelle (réalisé en coupant une douzaine d'arbres entre autres, ainsi que l'élimination de deux tennis, un mur de pratique, un sentier pédestre et le mobilier urbain s'y rattachant) en 2008, il avait été mentionné dans les journaux qu'on entrevoyait la nécessité prochaine d'une autre école. Soulignons par ailleurs qu'en avril 2012, le représentant de l'arrondissement à la Commission scolaire mentionnait dans une entrevue au Magazine de L' Île-des-Soeurs qu'on devrait prévoir que d'autres locaux additionnels seraient requis à brève échéance !

COMMENT SE FAIT-IL QUE LA MAIN DROITE QUI ÉMET DES PERMIS DE CONSTRUCTION, NE SE SOIT PAS RENDU COMPTE DE L'ACCROISSEMENT DE POPULATION AU POINT DE ...TRANSMETTRE CES DONNÉES À LA MAIN GAUCHE !

Et lors de l'annonce de cette URGENCE, le seul lieu potentiel pour cette école a été un PARC !

Or si vous aviez pu lire, comme nous, au fil des années 2007-2012 dans le Magazine de L'Île-des-Soeurs, le nombre de parents qui déploraient le fait que nos jeunes manquaient de lieu de rencontre pour des activités sportives (entre autres la difficulté que les patinoires dont celle de la Place du Parc Lafontaine soient bien entretenues voire ouvertes), le débat entourant l'interdiction pour les jeunes de se retrouver dans les parcs après 21:00, vous auriez découvert le manque flagrant d'espace de rencontres pour nos jeunes.

Après tout cela, et 18 mois après l' annonce de ce signal d'URGENCE et l'identification par nos élus de ce SEUL lieu potentiel pour une deuxième école, nous apprenions que... toutes les vérifications n'avaient pas été faites concernant l'emplacement proposé !

Que de pertes de temps, d'énergie, d'argent ! et surtout SURTOUT d'affrontement entre citoyens qui croient tous à la nécessité d'une deuxième école mais qui sont divisés sur le lieu !

Reconnaissons que le travail d'analyse par les autorités d'arrondissement a été bâclé ! Qui plus est, qu'un vrai plan d'urbanisme tenant compte des besoins de toute la population, n'a pas été élaboré ces dernières années.

Et pendant ce temps, ces mêmes administrateurs de notre arrondissement créent de NOUVEAUX PARCS (Magazine juillet 2011) pour des dépenses à hauteur d'environ 9 MILLIONS (6,5 MILLIONS SUR LA POINTE NORD ET 1,3 SUR LA POINTE SUD).

On peut se poser la question ET la poser c'est y répondre :

- quand ces nouveaux parcs devront-ils être reconvertis eux aussi en espace pour une autre école ?
- pourquoi l'argent dépensé en nouveaux parcs n'a pas été utilisé en partie pour racheter un terrain pour la future école ?
- a-t-on déjà envisagé où sera la 3ième école qui sera nécessaire d'ici peu de temps tel que le démontre l'évolution démographique ?
- maintenant que l'on commence à parler de la nécessité d'avoir également une école secondaire n'y a-t-il pas lieu de revoir le plan d'urbanisme de notre quartier ?
- pourquoi n'ont pas été vraiment évalués d'autres lieux pour cette(s) école(s) ?

## CONCLUSION

Une suggestion: réexaminer les sites alternatifs qui ont été balayés du revers de la main par nos élus mais qui, aujourd'hui, pourraient être non seulement défendables mais fort valables. A titre d'exemple:

- le lot Archambault, un grand terrain en friche appartenant à Verdun dont les analyses pour s'assurer de sa salubrité demandent une caractérisation ciblée - petit déboursé de 20 000 \$ tout en se disant que si nécessaire, il existe des subventions pour la remise en état des sols.

OU

- le site Levert qui n'apparaît pas "plus dangereux pour la sécurité des enfants" si l'entrée se fait sur Levert que la nouvelle version de l'arrondissement qui construit l'école dans le triangle du parc de la Fontaine - lieu où la circulation est très importante.

OU

- tout autre terrain, près des habitations qui comptent la plus grande croissance démographique, telle la Pointe Sud, terrain qui pourrait être racheté par l'arrondissement.

OU

- un terrain sur le chemin du Golf (un million de pieds carrés présentement réservé au développement domiciliaire) où 1 000 logements locatifs sont en construction et où plusieurs familles viendront s'installer.

Et finalement,

-n'oublions pas que la CSMB a tous les pouvoirs d'expropriation et ceci afin de garantir la scolarisation de nos enfants ! Chaque site a ses avantages. Idéalement, on souhaite un site en plein centre géographique. Une école de marcheurs avec son rayon de 1,6 km (donc 3,2 km en diamètre) qui couvrirait une très grande partie du territoire peu importe son emplacement quand on considère que l'île ne mesure que 3,4 km entre la pointe nord et la pointe sud. Mais comme les autobus demeurent un incontournable pour les tout-petits, il est bon de signaler que cette dépense ne représente environ que 3% du budget de la CSMB (qui aurait par ailleurs accumulé un surplus de 40 M \$). Et, avec ce montant, pourquoi ne pas envisager de louer des locaux, fort nombreux sur l'île, ce qui permettrait à chacun impliqué dans ce dossier, de vraiment faire une analyse professionnelle tout en garantissant aux parents que leurs enfants resteront dans leur environnement ?

Si vous avez la chance de lire "L'Île-des-Soeurs: d'hier à aujourd'hui" de Jacques Lacoursière, vous pourrez y lire la lutte des citoyens de l'Île pour conserver les espaces verts auxquels ils sont foncièrement attachés. Depuis le début de la construction domiciliaire sur cette île, les différents élus parlaient d'en faire une cité-jardin exemplaire !

Nos élus n'étaient-ils pas les mieux placés pour mesurer l'impact du développement urbain, de la croissance démographique, de l'étalement actuel et des lieux les plus opportuns pour de futures écoles afin AUSSI de minimiser le transport scolaire - autre facteur important dans un quartier qui se veut vert ?

Ce mémoire vient donc simplement en continuité avec le passé, dire qu'il ne faut pas oublier ce pourquoi nous sommes venus sur cette île. Et que comme citoyenne, je veux ainsi participer et défendre notre qualité de vie.

Pour toutes ces raisons, je crois que l' OCPM doit rejeter le projet actuel.